Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240404-D2024-059-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2024
Notification : 04/04/2024

DÉCISION
CONCLUSION D'UN CONTRAT AVEC L'AUTRICE ILLUSTRATRICE CLAIRE MARTIN POUR L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS D'INITIATION A LA BANDE-DESSINEE

1.1 – Marchés publics

GS/DI/CB
N°2024-059

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,*
Vu *le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,*
Vu *le projet de contrat d'engagement pour l'organisation de deux ateliers d'initiation à la Bande-dessinée avec l'autrice illustratrice Claire MARTIN,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite bénéficier de deux interventions de l'autrice illustratrice Claire MARTIN pour l'organisation de deux ateliers d'initiation à la Bande-dessinée le samedi 29 juin 2024 de 10h à 12h et de 14h à 16h,
Considérant que le montant de la prestation s'élève à 499,57€ HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI),
Considérant qu'il convient de régler par convention les modalités de réalisation de la prestation,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240404-D2024-059-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2024
Notification : 04/04/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un contrat avec l'autrice illustratrice Claire MARTIN pour l'organisation de deux ateliers d'initiation à la Bande-dessinée le samedi 29 juin 2024, à la médiathèque de l'Odyssée, pour un montant de 499,57€ HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI), selon les modalités détaillées par le contrat.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'autrice illustratrice Claire MARTIN.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 04/04/2024

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 04/04/2024